

**ARRETE 5/2024**  
**FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT**  
**ANNÉE 2024**  
**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**  
**ACCES AU GRADE DE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE**  
**1ÈRE CLASSE**

Le Président de Communauté de Communes des 1000 Étangs,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-23 et suivants,  
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,  
Vu la délibération en date du 01/06/2021 fixant les ratios d'avancement de grade,  
Vu les Lignes Directrices de Gestion pour la période du 01/07/2021 au 29/06/2026 arrêtées par l'autorité territoriale en date du 13/07/2021

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe au titre de l'année 2024 est arrêté définitivement comme suit :

| Agent                    | Grade actuel   | Grade proposé  | Ordre de priorité | Avis             |
|--------------------------|--|--|-------------------|------------------|
| Mme FRECHIN<br>Angelique | adjoint administratif territorial principal de 2ème classe | adjoint administratif territorial principal de 1ère classe | 1                 | <b>Favorable</b> |

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2** : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier 25000 BESANÇON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3** : Le Président charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.

Fait à , le 12/02/2024

Le Président,

Régis PINOT

